



Traité Demaï

Michna 6 - Chapitre 6

בֵּית שְׁמַאי אוֹמְרִים:
לֹא יִמְכַר אָדָם אֶת זֵיתוֹ אֶלָּא לְחֵבֶר.
בֵּית הִלֵּל אוֹמְרִים: אֶף לְמַעֲשֵׂר.
וְצְנוּעֵי בֵּית הִלֵּל הָיוּ נוֹהֲגִין כְּדַבְּרֵי בֵּית שְׁמַאי.

Beth Chamaï dit : l'on ne doit vendre ses olives qu'à un 'haver. Beth Hillel dit : même à celui qui prélève la dîme.
Mais les gens humbles de l'Ecole d'Hillel, se conduisaient selon l'avis de Beth Chamaï.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions